



VISITE D'ÉTUDE

06/01/2022

DOCUMENT DE CONCLUSION

Visite d'étude virtuelle à Paris

7 – 8 décembre 2021, en ligne

Visite d'étude du RAN à Paris sur la « gestion efficace de la continuité de l'accompagnement à la libération de prison »

Principaux résultats

La France est l'un des pays membres de l'Union européenne (UE) confrontés aux défis posés par l'existence d'un grand nombre de délinquants violents et terroristes extrémistes en détention. En 2021, d'après les dossiers, 450 prisonniers étaient condamnés pour des délits en lien avec le terrorisme et 640 pour d'autres délits, tandis que 670 anciens délinquants étaient libérés sous caution ou ont bénéficié d'une liberté conditionnelle¹. Entre 2019 et 2021², quelques 120 délinquants radicalisés et terroristes ont été libérés, tandis que 130 seront libérés d'ici à 2024. Alors que les besoins en matière de continuité dans le processus d'accompagnement à la libération de prison continuent à prendre de l'importance en France, l'administration pénitentiaire a mis en place une politique pour lutter contre la radicalisation. La politique se compose de trois axes : détection, évaluation et prévention. La visite d'étude à Paris a donné l'opportunité aux participants de connaître en détail la politique de la France et de débattre avec les autorités pénitentiaires et les praticiens qui travaillent chaque jour avec des délinquants radicalisés et terroristes. Les principaux points qui sont ressortis au cours de la visite d'étude sont énumérés ci-après.

- **En prison, l'évaluation et l'analyse des risques sont effectuées à l'aide d'une approche globale** par différents professionnels afin de comprendre les besoins, ressources et vulnérabilités de chacun. Cette évaluation permet non seulement de déterminer le risque, mais également la nature du suivi nécessaire.
- **Une équipe pluridisciplinaire**, composée de membres du personnel pénitentiaire, de psychologues, d'éducateurs et de médiateurs culturels et religieux, y compris des consultants externes, définit l'approche globale face à l'évaluation et la gestion des soins.
- **La médiation religieuse et interculturelle** joue un rôle crucial dans le cadre de l'approche de déradicalisation en prison et en liberté conditionnelle ainsi que dans le cadre du programme de resocialisation PAIRS.
- **Établir une relation authentique fondée sur la confiance avec les détenus** est un élément capital dans le cadre du travail de déradicalisation, mais représente un défi de taille. Les outils d'évaluation des risques aident

¹ Chiffres fournis par le Ministère de la justice français.

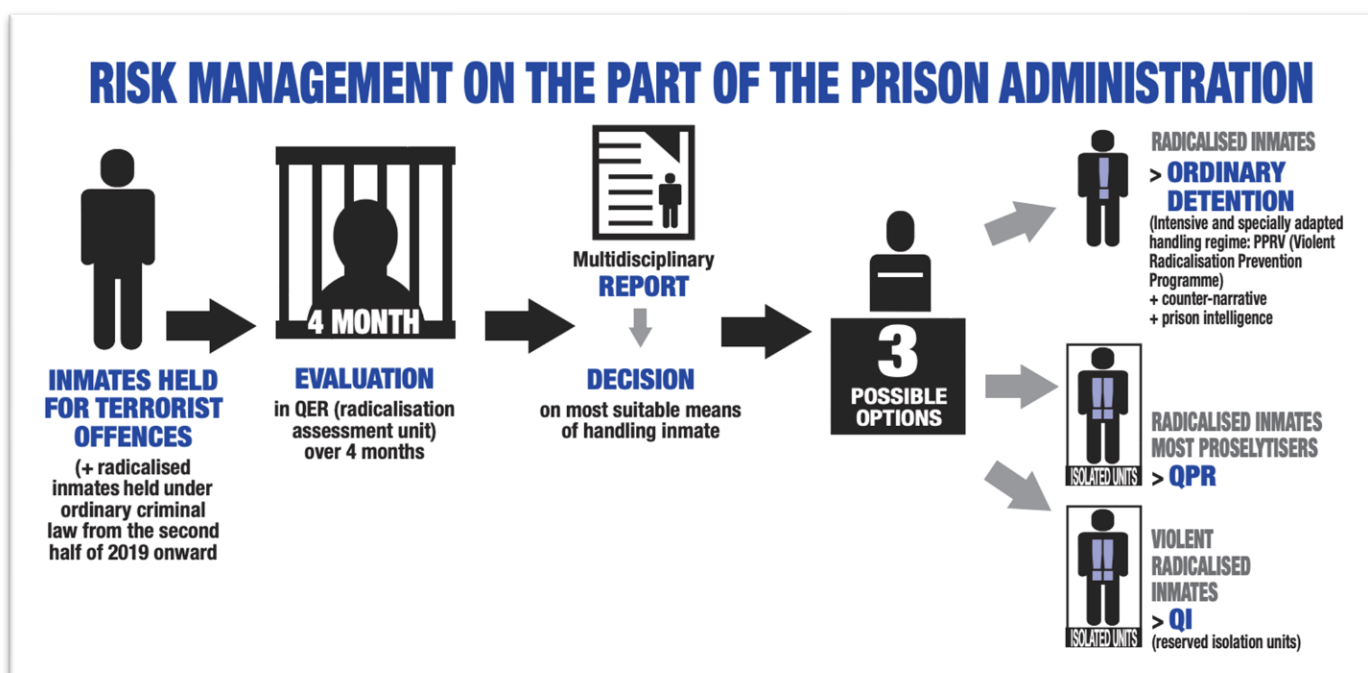
² Document de conclusion du RAN : Récidivistes radicalisés et terroristes, 2021 et Fatima Lahnaït, [Combating radicalisation in France: from experimentation to professionalisation](#). 2021

les professionnels lors du processus d'évaluation, mais la majeure partie du travail repose sur la création d'un climat de confiance entre le détenu et l'équipe d'intervention.

- Les **organisations de la société civile** apportant un soutien en matière de déradicalisation en dehors de la prison (comme le programme PAIRS) sont considérées comme des partenaires et comme un **service complémentaire** aux efforts menés en prison et en liberté conditionnelle dans le même but.
- **Des approches attentives à la dimension du genre sont nécessaires** pour étendre l'offre existante aux femmes détenues, en tenant compte de leurs besoins spécifiques. Il est primordial de se pencher sur le rôle de la parentalité à la fois pour les mères et les pères.

Le présent document résume les principales idées qui se dégagent de la politique française sur la gestion efficace de la continuité de l'accompagnement à la libération de prison. Il présente l'approche en détail en mettant en avant des pratiques inspirantes ainsi que les lacunes et les défis qui sont apparus lors des débats. Enfin, des recommandations et des suggestions de lecture sont proposées.

Points forts de la discussion



En 2019, l'administration pénitentiaire française a lancé un nouveau processus de gestion des risques liés à la radicalisation destinée aux détenus emprisonnés pour des délits de terrorisme. Depuis mi-2019, il concerne également les détenus radicalisés emprisonnés pour des délits de droit commun. Les détenus de droit commun sont orientés vers le processus d'évaluation par l'unité de renseignement pénitentiaire. L'intégralité du processus est représenté sur l'illustration ci-dessous.

Source : Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, dossier de presse 2019, p. 19. Remarque : la terminologie a changé depuis la publication du dossier de presse en 2019. L'administration pénitentiaire définit les détenus des quartiers d'évaluation de la radicalisation comme des « détenus convaincus sur le plan idéologique, mais sensibles aux soins », et les détenus des quartiers d'isolement comme des « détenus présentant un risque élevé de prosélytisme ou de mener des actions violentes ».

Gérer les détenus radicalisés en détention

- Au cours des trois dernières années, six unités d'évaluation de la radicalisation³ ont vu le jour sur le territoire français. Une unité réservée aux femmes doit voir le jour début 2022.
- Des équipes pluridisciplinaires composées de membres du personnel pénitentiaire et de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, de psychologues et d'éducateurs ainsi que de médiateurs culturels et religieux ont pour mission d'évaluer les détenus radicalisés et délinquants violents et terroristes extrémistes. Elles se rencontrent à intervalles réguliers pour échanger sur des cas spécifiques.
- Avant de travailler avec le groupe cible, le personnel pénitentiaire et d'insertion et de probation reçoivent une formation intensive de 2 mois adaptée à leur profil professionnel. L'administration pénitentiaire et chargée de l'insertion et de la probation a créé de nouveaux postes au sein du personnel et fait appel à des consultants spécialistes de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent (p. ex. dans la médiation religieuse et interculturelle, des psychologues et des éducateurs) pour soutenir les évaluations et les mesures de gestion et d'intervention en matière de délinquants violents et terroristes extrémistes qui en découlent.
- L'évaluation se déroule sur une période de quatre mois et est menée à l'aide d'une approche clinique structurée axée sur le dialogue et d'outils d'évaluation des risques mis au point par l'administration pénitentiaire. Le processus examine de nombreux aspects différents de la situation du détenu afin d'évaluer le niveau d'imprégnation idéologique, les risques de prosélytisme et d'actes violents et d'identifier les facteurs de risque et de protection. Cela inclut leur parcours (socialisation primaire, éducation, travail), le rôle de la religion et la transmission de connaissance par le passé (influenceurs, littérature, école de pensée, etc.), leur réseau social actuel et leur relation aux autres ainsi que l'étendue et la nature de la croyance idéologique radicale.
- En s'appuyant sur l'évaluation pluridisciplinaire indiquant leur niveau de dangerosité respectif, l'administration pénitentiaire décide du placement du détenu en détention ordinaire, ce qui signifie qu'il restera en contact avec d'autres prisonniers, ou dans une unité spécialisée dans le désengagement des délinquants radicalisés – le quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR)⁴ – ou en isolement (QI)⁵.
- L'évaluation par l'équipe pluridisciplinaire des QER est complétée par les unités de renseignement pénitentiaire (SNRP)⁶ qui, depuis 2015, ont pour mission de rassembler des informations dans les prisons à l'usage des organismes de sécurité nationale. Les deux unités sont distinctes au sein de l'administration pénitentiaire, mais collaborent.
- En détention ordinaire, les délinquants violents et terroristes extrémistes et les détenus radicalisés bénéficient d'une gestion améliorée et participent au Programme de prévention de la radicalisation violente (PPRV)⁷.
- Dans les quartiers de prise en charge de la radicalisation (QPR), qui sont au nombre de six sur tout le territoire français, les délinquants violents et terroristes extrémistes ainsi que les détenus radicalisés sont placés pour une période de six mois renouvelable si l'administration pénitentiaire le juge nécessaire. Au sein de ces structures, ils ont l'opportunité de participer aux activités individuelles et collectives du programme PPRV. Une **équipe pluridisciplinaire d'agents en charge des cas** (des services pénitentiaires et d'intégration et de probation ou des consultants spécialement engagés) incluant des médiateurs, des psychologues, des travailleurs sociaux et des éducateurs interviennent pour soutenir le processus de distanciation et de désengagement et préparer les détenus à la réintégration sociale et à leur libération. Des commissions pluridisciplinaires se réunissent deux fois par mois pour discuter de chacun des cas et évaluer les progrès.
- L'accueil des offres dans les QPR est mitigé. Bien que certains détenus souhaitent participer, ils indiquent parfois qu'ils ne peuvent pas en faire état devant leurs pairs. Les longues condamnations représentent un défi en ce qui concerne les efforts de désengagement et de réintégration effectués en détention. Avec les délinquants violents et terroristes extrémistes qui sont condamnés à des peines allant jusqu'à la perpétuité,

³ Quartiers d'évaluation de la radicalisation

⁴ Quartier de prise en charge de la radicalisation

⁵ Quartiers d'isolement

⁶ Service national du renseignement pénitentiaire

⁷ Programme de prévention de la radicalisation violente

les perspectives de réintégration sont tout simplement trop éloignées dans l'avenir pour impliquer les détenus dans des programmes existants.

- Ces dernières années, il y a eu une prise de conscience croissante du fait que les femmes qui s'étaient rendues dans des territoires appartenant anciennement à Daesh commettaient divers délits, tout comme leurs homologues masculins. Un tiers des 72 femmes actuellement en détention en France ont pris part à des tentatives d'attentats. Travailler avec ces femmes présente des problèmes spécifiques dans le contexte carcéral. Nombre d'entre elles ont grandi dans des familles dysfonctionnelles et/ou ont été victimes d'actes de violence perpétrés par des hommes, y compris des actes de violence sexuelle. Ces facteurs, ainsi que leurs expériences en Syrie et Iraq, y compris le fait d'avoir été une épouse parmi d'autres et la perte de leurs maris, sont sources de traumatismes.
- Jusqu'à présent, le processus de gestion du risque de radicalisation actuel vise exclusivement à prévenir et à lutter contre l'extrémisme islamiste. Toutefois, l'extrémisme de droite violent est lui aussi devenu un sujet de préoccupation de plus en plus important au cours des dernières années en France.

Faciliter et surveiller la réintégration après la libération

- La préparation des délinquants radicalisés et des délinquants violents et terroristes extrémistes à leur réintégration dans la société débute six mois avant leur libération. Des équipes pluri-institutionnelles composées d'agents en charge des cas des services d'intégration, des médiateurs et d'autres acteurs continuent à soutenir les mesures de réadaptation après la libération, p. ex. via des visites à domicile, ce qui permet d'assurer une continuité. En se fondant sur l'évaluation des risques/la synthèse d'évaluation préparée en prison, l'attention se porte donc sur l'analyse de l'environnement de l'individu, leur réintégration professionnelle et leurs contacts sociaux.
- Les mesures prononcées dans le cadre de la libération d'un détenu sont définies par des juges. Pendant cette période, la compétence revient à la fois au Ministère de la justice et au Ministère de l'intérieur. Les mesures prises après la libération incluent des programmes gouvernementaux en partenariat avec des organisations spécialisées dans le soutien social et médico-social et les interventions.
- PAIRS (Programme de soutien et de réintégration sociale personnalisé), programme de la société civile, a été lancé en 2018 pour soutenir le désengagement et la réintégration des délinquants violents et terroristes extrémistes dans un environnement ouvert et a remplacé son prédécesseur, le RIVE (2016-2018). PAIRS est mis en pratique par deux organisations : Groupe SOS et l'ONG Artemis. Si la justice décide qu'un délinquant violent et terroriste extrémiste ou qu'un détenu radicalisé doit intégrer le programme PAIRS, sa participation est une condition préalable à sa liberté conditionnelle et donc obligatoire. Le soutien prend fin si un nouveau crime est commis ou si l'individu ne participe pas au programme ou ne respecte pas les praticiens, les horaires etc.
- Dans le cadre du programme PAIRS, les délinquants violents et terroristes extrémistes et les détenus radicalisés en liberté conditionnelle bénéficient d'un soutien socio-professionnel personnalisé et adapté aux besoins qui dure entre un an et un an et demi. Les pièces maîtresses du programme incluent la médiation religieuse, la prise en charge psychologique et l'aide à la stabilisation sociale (telle qu'un emploi). Un vaste réseau de partenaires affiliés dans différents domaines permettent de proposer un soutien adapté aux besoins individuels.
- Au cours de la réunion, un besoin a été mis en avant : celui de travailler sur le problème de la parentalité chez les hommes et les femmes participant au programme. Les facteurs liés à la perception que les individus ont d'eux-mêmes en tant que parents peuvent être liés à la honte et constituent un bon point de départ pour la conversation.
- Les rendez-vous mensuels avec le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation et les rapports trimestriels établis par le personnel du programme PAIRS représentent une évaluation qualitative de la mesure pour chaque participant.
- Le flux d'informations entre l'administration pénitentiaire et le personnel du programme PAIRS a été mentionné comme étant problématique, étant donné que la plupart des informations relatives à l'emprisonnement sont confidentielles. Dans le même temps, le personnel du programme PAIRS a indiqué que

certaines de leurs collègues préfèrent ne pas être influencés par une surcharge d'informations sur leurs participants, tandis que d'autres préfèrent adapter leur approche dès le départ.

- Dans le même ordre d'idée, il a été mentionné qu'à l'heure actuelle des recruteurs idéologiques font preuve d'un peu plus de souplesse que des praticiens travaillant pour l'administration pénitentiaire lorsqu'il s'agit de garder le contact avec d'anciens détenus qui changent de préfecture sur le territoire français. Dans une certaine mesure, les lacunes actuelles sont comblées par certains des consultants externes, qui sont plus flexibles lorsqu'il s'agit de garder le contact avec d'anciens détenus d'un territoire à l'autre. Toutefois, cela ne constitue pas une solution à long terme.

Le rôle de l'idéologie et de la religion

- L'approche de la médiation religieuse et interculturelle joue un rôle important à la fois dans le cadre du programme de déradicalisation en prison et en liberté conditionnelle et dans le cadre du programme PAIRS. Au cours de la réunion, les médiateurs travaillant dans et en dehors de la prison ont décrit le but premier de leur travail et les principaux défis auxquels ils font face.
- Les médiateurs religieux et culturels interviennent de multiples façons (y compris pendant l'évaluation en prison et en liberté conditionnelle, pour former le personnel, apporter leur contribution dans le cadre de comités pluri-institutionnels ou autres), mais leur mission première consiste à soutenir les détenus dans leurs efforts de distanciation par rapport à des récits polarisés et des opinions religieuses associées à la violence. Cela est effectué par le biais d'une approche ancrée dans les sciences humaines et sociales, favorisant l'esprit critique, l'éducation aux médias et à l'histoire et la réflexion. Pour ce faire, les médiateurs font participer les détenus à des débats critiques collectifs ou individuels sur l'histoire, les conflits et la géopolitique afin de rationaliser la pensée. Une littérature et des interprétations alternatives ainsi que des idées non polarisées sont alors présentées et débattues.
- Il est important d'établir d'abord un point de référence commun entre le médiateur et l'individu en déterminant les valeurs fondamentales sur lesquelles les deux parties s'accordent. Les médiateurs s'efforcent de faire prendre conscience de la nature holistique du Coran et de l'importance du contexte tel que l'histoire et les traditions prophétiques, en fondant leurs arguments sur des concepts théologiques. Ils visent également à dévoiler idées fausses et les contradictions idéologiques. Il est essentiel d'établir un point de contrôle mental d'auto-honnêteté avec l'individu et de l'encourager à lire et à examiner les textes religieux dans leur complexité, au-delà de tout intérêt personnel.
- D'autres approches s'appuient sur le fait de montrer à l'individu l'étendue de son ignorance tout en fournissant un espace propice à l'introspection. L'objectif consiste à encourager l'individu à faire la différence entre le souvenir et l'histoire, et/ou de souligner comment cette dernière est instrumentalisée dans les idéologies fondamentalistes.
- Les médiateurs cherchent également à savoir ce que l'idéologie apporte à l'individu, ce qui les a attiré en elle, y compris des facteurs tels que la suprématie, la promesse d'un statut, la dignité, la pureté, le salut, les profits matériels, une vision du monde binaire et simplifiée ou autre. La perception des détenus de leur condamnation est également importante. La considèrent-elle comme injuste, éprouvent-ils des remords ou sont-ils conscients de la gravité de leurs actes ? Autre facteur à prendre en compte lors de l'analyse de l'endoctrinement idéologique : la date de leur départ vers des territoires anciennement contrôlés par Daesh. Par exemple, sont-ils partis avant ou après les attaques terroristes de Paris ?
- Le niveau de simulation active ou passive et de dissimulation de l'ampleur de la croyance idéologique (*Taqīya*) est également examiné. Une approche consiste à tester les limites des zones de confort de l'individu ainsi que la flexibilité de sa pensée sur des questions qui lui tiennent à cœur.
- Des experts des théories conspirationnistes travaillent également avec les détenus pour leur permettre de faire leurs propres choix et se forger leurs propres opinions, avec pour objectif de les rendre acteurs de leurs propres vies. Ce travail implique également d'introduire le doute et la conscience de la complexité, ainsi que de promouvoir l'empathie. Il implique également de travailler sur les mécanismes d'influence sur quatre niveaux : politique et discours des médias, Internet et réseaux sociaux, préjugés et stéréotypes et leurs propres perceptions.

Recommandations

À l'attention de l'administration pénitentiaire

- Inclure les agences de services communautaires (CSO) dans les efforts de déradicalisation et de réadaptation tout au long de l'accompagnement à la suite de la libération de prison peut offrir des opportunités et une flexibilité supplémentaires afin de répondre aux besoins individuels des individus.
- Améliorer le partage d'informations entre les professionnels du milieu pénitentiaire et de l'insertion et de la probation et les personnes qui travaillent à la réinsertion après la libération est primordial pour garantir la continuité et la cohérence de l'accompagnement à la libération de prison. Cette coopération doit être fondée sur le respect mutuel des mandats respectifs de chacun des partenaires. Créer des situations incluant d'autres perspectives peut aider à établir un climat de confiance.
- Les territoires, professions et institutions doivent davantage collaborer afin d'observer la déradicalisation et la réadaptation d'un individu sur le long terme et à travers les changements qu'ils apportent à leur environnement géographique et social.
- Les participants originaires d'autres états membres ont souligné l'importance des recommandations suivantes dans le cadre de la réflexion sur l'exemple de la France et les défis auxquels ils font face dans leurs contextes respectifs.
 - Les administrations pénitentiaires et chargées de l'insertion et de la probation doivent s'assurer que les nouveaux employés sont motivés et comprennent dès le départ l'importance du travail effectué dans le cadre de la libération et de leur rôle, ainsi que le rôle bénéfiques des agences de services communautaires dans ce domaine. La formation à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent doit être axé sur la pratique et sur des cas et expériences réels.
 - Les lacunes existantes en matière de flux d'informations et de connaissances entre les différents professionnels travaillant à l'accompagnement après la libération de prison (p. ex. agents pénitentiaires, conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, travailleurs sociaux, personnes travaillant à l'accompagnement de la libération agences de services communautaires) doivent être comblées.
 - Dans des contextes où des programmes de prévention et de réadaptation destinés aux délinquants violents et terroristes extrémistes incarcérés et en liberté conditionnelle sont très récents voire inexistant, il est important d'utiliser les ressources disponibles et de déployer des activités de préparation et de sensibilisation au travail de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, même si les cas de délinquants violents et terroristes extrémistes représentent une minorité.

À l'attention des praticiens

- En ce qui concerne le travail de désengagement et de réadaptation réel, il peut s'avérer utile d'envisager que les visions du monde des individus radicalisés ne tiennent souvent qu'à un fil et que le défi consiste à identifier ce fil afin de pouvoir proposer des solutions sur mesure.

- De même, idéologie et ego vont souvent de pair. Par conséquent, humilier les détenus ou d'anciens délinquants libérés aura un effet contre-productif. L'objectif doit être le dialogue, et non la confrontation.

Pratiques pertinentes

1. PAIRS (Programme d'Accompagnement Individualisé et de Réaffiliation Sociale) propose un soutien personnalisé aux personnes condamnées pour terrorisme ou suspectées de terrorisme ou qui se sont radicalisées au cours de leur détention. <https://www.groupe-sos.org/solidarites/justice/>
2. Les Nelson Mandela Rules sont un cours en e-learning gratuit proposé par l'ONU DC [https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Leaflet -
Nelson Mandela Rules online course.pdf](https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/Leaflet-_Nelson_Mandela_Rules_online_course.pdf)

Suivi

La réunion a permis d'identifier une lacune en ce qui concerne l'application des programmes existants dans le cadre de l'accompagnement de la libération de prison aux femmes radicalisées et aux délinquantes violentes et terroristes extrémistes. Une réunion de suivi pourrait être organisée dans le but d'enquêter sur la manière dont ces programmes peuvent être adaptés afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes. Dans un deuxième temps, la parentalité a été identifiée comme étant un aspect capital en ce qui concerne le travail avec des participants à des programmes de resocialisation. Cela pourrait également être un aspect utile à étudier de manière plus approfondie lors de prochaines réunions.

Pour approfondir

Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (2019). L'État, les autorités territoriales et la société : une chaîne de protection contre la radicalisation. Évaluation, faits essentiels et chiffres. Voir : <https://www.cipdr.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/04/2019-04-11-CIPDR-ANG-V2-2.pdf>

Marc Hecker, « Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? Un programme de déradicalisation vu de l'intérieur », Focus stratégique, n° 102 bis, Ifri, février 2021. Voir : https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/hecker_once_a_djihadist_always_a_djihadist_2021.pdf

Scheer, D. H. & Chantraine, G. (2021). Intelligence and radicalization in French prisons: Sociological analysis bottom-up. *Security Dialogue*. Lille. Voir : <https://lilloa.univ-lille.fr/handle/20.500.12210/55768>

Document de conclusion de l'évènement du RAN à la thématique transversale [Délinquants extrémistes violents ou terroristes libérés – Continuité entre la prison, la probation et la réintégration](#) (2021)